

## Constitution et volonté nationale

Par **Armelle**, le **05/11/2013** à **20:42**

Bonjour à tous! :-)

Alors voilà, j'ai une dissertation à faire, le libellé du sujet est le suivant: "la Constitution doit-elle permettre au juge de censurer la volonté nationale?"

A vrai dire, j'avoue être perdue. Nous n'avons presque pas parlé de la volonté nationale en cours, j'ai du mal à cerner le sujet. En revanche, on a beaucoup étudié le contrôle de constitutionnalité : faut-il en parler dans la dissertation ?

La « volonté nationale » et la « volonté générale » sont-ils des termes qui veulent dire la même chose ? J'ai essayé de faire des recherches sur la volonté nationale sur Internet, mais je n'ai rien trouvé...

J'espère que vous pourrez m'éclairer un peu :-)

Merci d'avance!

Par **gregor2**, le **06/11/2013** à **12:20**

Bonjour,

je comprends votre désarroi [smile4] , [citation]"la Constitution doit-elle permettre au juge de censurer la volonté nationale?" [/citation]

à mon sens le sujet est en effet le contrôle de constitutionnalité des lois.

Le Parlement exprime par son vote la volonté générale (je pense en effet qu'elle est synonyme de "volonté nationale", les députés et sénateurs étant des élus de la Nation et pas des élus locaux). Dès lors, est-il concevable que des juges (les juges constitutionnels) puissent remettre en cause cette volonté (en abrogeant des lois)? et surtout de quel droit peuvent-ils remettre en cause la volonté du peuple exprimée par le Parlement !? (je vous laisse voir le traitement réservé aux lois référendaires ; ) ).

Je pense qu'on vous demande de commenter une phrase souvent rappelée par le Conseil constitutionnel (qui justifie lui-même son pouvoir d'une certaine manière) : **"La loi votée n'exprime la volonté générale [s]que dans le respect de la constitution[/s]"**

en espérant vous avoir aidé.

(je vous invite également à lire la méthodologie de la dissertation dont le lien se trouve dans ma signature)

Par **bulle**, le **07/11/2013** à **08:01**

Bonjour,

Ne vous limitez jamais à votre cours ou à "internet" pour faire une dissertation, allez à la bibliothèque pour faire des recherches dans des bouquins.

Par **Armelle**, le **07/11/2013** à **14:52**

Merci Gregor2 pour votre réponse très complète ! Elle m'a énormément aidé ! De nombreux points me paraissaient obscurs, mais je pense maintenant avoir saisi l'objet de la dissertation. :-)

Je pense que sans votre aide, j'aurais fait un beau hors-sujet... Encore merci !

Bulle, j'avais justement l'intention d'aller faire un petit tour à la BU ^^